

Réf. Commune: PU 125

Réf. DPA:

10003168

Ar. Gouv. w. 04/07/2002.

Annexe X.

Commune de NEUFCHATEAU

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS
OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

ENQUETE PUBLIQUE

Organisation de l'enquête publique :

Exploitant : Idelux Eau - Drève de l'Arc-en-Ciel, 87 à 6700 Arlon ;

pour le projet :

- regrouper les PCRA (produits de Curage des Réseaux d'Assainissement) ainsi que les boues périphériques et exploiter une unité mobile de déshydratation des

boues

- dont le numéro de dossier est le 10003168 ;

- de classe 2 ;

pour l'établissement : IDELUX station d'épuration de Neufchâteau - rue du Moulin, 17 à 6840 Neufchâteau ;

dont le n° public est 10092497 ;

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

Les nuisances potentielles associées au projet portent sur le bruit, la gestion des déchets (boues exogènes et PCRA) ainsi que l'impact sur la qualité des rejets d'eau et des rejets atmosphériques.

Le projet est de faible importance et ne générera pas de nuisances significatives.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le projet implique une demande dérogation au prescrit du plan de secteur. La nature des écarts ou des dérogations sollicités est la suivante :

dérogation à la destination de la zone agricole et de la zone d'espaces verts.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 16/08/2021

Date d'affichage de la demande : 06/08/2021

Date d'ouverture de l'enquête : 16/08/2021

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Administration communale, le 01/09/2021 à 11 heures.

Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, Grand Place, 1 à 6840 NEUFCHATEAU. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées au bureau de l'urbanisme le 01/09/2021 de 11h00 à 11h15, pendant la séance d'audition durant laquelle ceux qui le souhaitent seront entendus.

La Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/27.50.94) à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16 h Sauf le jeudi après-midi), et le 24.08.2021 jusqu'à 20 h (Uniquement sur rendez vous - Prévenir l'administration de votre visite au 061/27.50.94)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Le Directeur général,

J-Y DUTHOTT

L'Echevin de l'Urbanisme,

S. DEFAT

La Bourgmestre,

M. MONS delle ROCHE

Coordonnées du Fonctionnaire technique :

DGOARNE, DPA, Mr D. VANDERWEGEN, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081 / 71 53 00)

Coordonnées du Fonctionnaire délégué :

DGATLP, M. Desquesnes Directeur, Place Didier 45 à 6700 Arlon (063 / 58.91.11)

Autorité compétente : ~~Collège communal~~

Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme :

Mr MAYNE Pascal, Grand Place 1 – 6840 NEUFCHATEAU – (061/27.50.94)